

Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union: arrangement du 18 mai 2005 entre la Communauté, l'Islande et la Norvège sur les modalités de la participation de ces États aux activités

2006/0063(CNS) - 12/12/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Jean-Marie **CAVADA** (ALDE, FR), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des libertés publiques et approuve sans amendement la proposition de décision visant à conclure un arrangement fixant les modalités de la participation de l'Islande et de la Norvège aux activités de l'Agence FRONTEX.